

AA/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU 29 JUIN 2017**

Après avoir procédé à la désignation de Nicolas JACQUARD, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures au Forum des Lacs de THYEZ, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par le Président, portant sur les événements qui ont marqué la vie de notre syndicat, depuis la dernière séance du Comité syndical.
- Approuvé les procès-verbaux des séances du Comité syndical en date des 9 et 23 mars 2017.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Accepté le retrait des communes d'ARACHES-LA-FRASSE, CHATILLON-SUR-CLUSES, LE REPOSOIR, MAGLAND, MONT-SAXONNEX, NANCY-SUR-CLUSES et SAINT-SIGISMOND du syndicat (Délibération n° 2017-32).
- 2° - Approuvé la nouvelle modification des statuts visant principalement à retirer des statuts plusieurs compétences et à modifier la liste des membres du syndicat (Délibération n° 2017-33).
- 3° - Donné son accord au refinancement des deux emprunts initiaux contractés au Crédit Agricole pour le pont de la Sardagne et d'inclure le nouveau prêt à contracter pour couvrir les travaux de réparation de 2017 (Délibération n° 2017-34).
- 4° - Adopté la Décision Modificative n° 1, portant ouverture de crédits complémentaires, en dépenses et recettes de la section d'investissement et de fonctionnement au budget principal relatif à la « Voirie – Ouvrages d'art » (Délibération n° 2017-35).
- 5° - Donné son accord pour reclasser le pont de la Sardagne dans la voirie départementale après achèvement des travaux de réparation sus visés (Délibération n° 2017-36).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

- 6° - Fixé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à 15 euros hors taxes par mètre cube les matières de vidanges provenant des installations d'assainissement non collectif situées sur le territoire de la commune de SAINT-SIGISMOND (Délibération n° 2017-37).

7° - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif, portant sur l'exercice 2016 (Délibération n°2017-38).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

8° - Transformé l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, en emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (Délibération n° 2017-39).

9° - Confirmé la volonté de notre syndicat de participer à l'étude de programmation de la fonction de tri des collectes sélectives des ménages et assimilés en vue de la mise en place de l'extension des consignes de tri (Délibération n° 2017-40).

10° - Adopté le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public des déchets, portant sur l'exercice 2016 (Délibération n°2017-41).

11° - Donné son accord à l'engagement de l'étude globale d'évolution du site traitement des déchets et de la station d'épuration des eaux usées de MARIGNIER (Délibération n° 2017-42)

**Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.**

Fait à THYEZ, le 30 juin 2017

Le Président,



Gilbert CATALA.